

Le Cese: une expertise citoye

Le rôle et l'utilité du Conseil économique, social et environnemental (Cese), organisme représentant la société civile organisée, sont souvent mis en cause par des responsables politiques ou des médias. Nous avons réuni trois conseillers provenant d'horizons différents pour en parler. Marie-Aleth Grard, vice-présidente d'ATD Quart monde, siège en tant que personnalité qualifiée ; Florence Denier-Pasquier, secrétaire nationale de FNE, est membre du groupe « Environnement et nature », et Jean-François Naton, vice-président du Cese, représente la CGT.

Gérard Aschieri (rédacteur en chef d'*H&L*) : *Quelle est selon vous la légitimité de la société civile à intervenir dans la décision publique ? Est-ce bien démocratique ?*

Marie-Aleth Grard (M.-A. G.) : En fait nous n'intervenons pas dans la décision : la société civile soutient la réflexion préalable à la décision publique. C'est en cela que selon moi elle est légitime et même essentielle pour la démocratie. Si la société civile ne peut pas apporter sa réflexion aux élus, on n'est plus dans une démocratie. J'ajoute que s'agissant du champ de mon organisation on peut se demander combien d'élus ont cette préoccupation des neuf millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté, dans notre pays. La légitimité de la société civile en ce domaine est au contraire forte.

Jean-François Naton (J.-F. N.) : Effectivement nous n'intervenons pas dans la décision. Nous avons l'ambition d'aider à la décision : éclairer gouvernement et Parlement. Le Cese est une des institutions œuvrant au processus démocratique (voir encadré p. 42). Par sa composition, il concentre soixante et une organisations. Le Cese est une des instances où la parité est aux portes de l'accomplissement. La jeunesse également y est représentée. Une belle singularité qui en fait une force collective.

Florence Denier-Pasquier (F. D.-P.) : La Charte de l'environnement met l'accent sur la nécessité de la participation à l'élaboration des décisions concernant l'environnement. Ces dispositions sont issues de la convention d'Aarhus mais remontent en fait à la déclaration de Rio dès 1992, avec l'idée que si l'on veut réussir avec un développement plus soutenable, les décisions d'« en haut » ne suffisent pas : il faut associer du mieux possible la société civile. Les meilleures décisions peuvent rester lettre morte si elles ne sont pas ajustées aux besoins des citoyens. Il s'agit aussi, via cette association, de



Florence Denier-Pasquier

repérer les freins et les blocages pour mieux les lever et identifier les leviers d'entraînement de la société. Enfin, il est essentiel que la société civile soit force de proposition ; les idées ne doivent pas seulement venir d'« en haut ».

Que répondez-vous à ceux qui proclament que le Cese est inutile, ne produit rien d'intéressant ?

J.-F. N. : Qu'ils prennent connaissance des avis ! Les critiques émises le sont trop souvent par des ignorants fainéants. Trop souvent portés par l'air du temps nauséabond du « tous pourris » et du « dégagisme », ils se « lâchent » dans des reportages et propos proches de l'insulte pour celles et ceux qui œuvrent au bien commun.

F. D.-P. : Pour moi l'exemple le plus significatif de ce que peut apporter notre assemblée est la loi Territoires zéro chômeur de longue durée⁽¹⁾, dont on doit l'initiative à ATD Quart monde : le Cese en a débattu, son analyse constructive et ses propositions d'amélioration ont nourri la loi qui a été votée et qui s'applique aujourd'hui.

M.-A. G. : On pourrait parler de l'avis « Une école de la réussite pour tous », de 2015 : plus de la moitié des académies mettent en œuvre, dans le cadre de leur plan académique, des propositions que contient l'avis. Pour moi le Cese est essentiel dans la lutte contre la grande pauvreté : citons les avis de Joseph Wresinski ou de Geneviève de Gaulle-Anthonioz qui ont mené, pour le premier, au RMI, à la CMU, et, pour le deuxième, à la loi de lutte contre les exclusions.

F. D.-P. : Il faut bien voir qu'un avis du Cese est adressé au gouvernement mais qu'il peut avoir des diffusions latérales.

M.-A. G. : Pour rendre plus légitimes les avis du Cese, il faut aussi que les conseillers aillent le diffuser dans la société et fassent comprendre son

(1) Cette loi, adoptée début 2016, permet à dix territoires volontaires de mettre en place un dispositif expérimental pour une période de cinq ans : créer une « Entreprise à but d'emploi » (EBE), ou autre structure juridique similaire, afin d'embaucher les chômeurs longue durée volontaires du territoire, en CDI, pour répondre à des besoins non satisfaits de ce territoire.

une force de proposition



travail. A chaque fois que l'on explique comment on travaille au Cese, comment on réfléchit et écrit ensemble, les gens sont surpris et intéressés.

F. D.-P.: Oui, quand on explique que l'on met ensemble des gens qui ne sont pas nécessairement d'accord entre eux, et, qu'en discutant, ils recherchent des consensus sans pour autant s'interdire des dissensus clairement exprimés, on étonne et on attire l'attention.

Mais dans un monde où il y a une aspiration à la démocratie directe et où les outils numériques semblent pouvoir la développer, quel est l'intérêt d'avoir une assemblée réunissant des organisations ?

F. D.-P.: C'est la valeur ajoutée qu'apporte la construction d'un « nous », un collectif organisé. Au Cese, même les « personnalités qualifiées » sont porteuses d'un « nous », que ce soit une commu-



Marie-Aleth Grard

nauté scientifique ou une association. Entre le « je » d'un citoyen et le « nous » d'un syndicat ou d'une association, il y a un travail qui se fait. Au Cese, nous nous devons de porter ces différents travaux collectifs qui doivent engager les organisations. La confrontation avec d'autres points de vue y permet de se décentrer de son propre plaidoyer, d'entendre la complexité et les contraintes de l'autre. Cela permet aussi de mieux faire avancer nos idées en ajustant nos propositions, en les rendant plus réalistes. L'intérêt du Cese est de rassembler ces organisations aussi diverses, de déterminer son propre agenda et son ordre du jour et de pouvoir être ainsi force de proposition, d'expérimentation. Nous sommes un des rares organismes consultatifs qui ne dépend pas seulement de la commande du pouvoir politique. Or cette autonomie provient entre autres de ce qu'il y a non pas des individus isolés mais un maillage d'organisations, des

«nous» qui essaient de se conjuguer. Personnellement cela m'a ouvert de nouveaux horizons, y compris parce que nous pouvons interroger des spécialistes et débattre collectivement avec eux. Cela ne signifie pas que la démocratie directe n'a pas d'intérêt mais ce ne sont pas les mêmes questions qui peuvent être abordées : par exemple pour des questions stratégiques, comme la planification de la gestion des déchets, si vous n'êtes pas dans une association, soutenus par un collectif, avec la capacité d'aller rechercher des compétences, de l'expertise citoyenne, de recourir à des confrontations internes, vous vous trouvez très vite démunis.

M.-A. G.: Il y a aussi la transmission d'une culture et d'une expérience. Il est certain que les organisations sont essentielles : sinon on va passer au café du commerce. Les organisations et celles et ceux qui les représentent au Cese apportent une ouverture, plus de connaissances et plus de discussion. Dans les formations de travail du Cese, dans les sections, si un conseiller s'implique et travaille, les connaissances et l'expérience de son organisation profitent à tous. C'est là un rempart contre cette tentation du café du commerce : nous traitons de questions qui traversent toute la société et nous ne pouvons pas nous contenter d'en parler à partir d'expériences individuelles, même si chacun en a la tentation. Par ailleurs cela nous permet d'oser sortir des sentiers battus et d'innover, comme on l'a fait pour le « Croisement des savoirs »⁽²⁾.

J.-F. N.: Il n'y a pas de contradiction, bien au contraire, dans la reconnaissance de cette aspiration à vouloir compter pour soi, être reconnu, et une participation à une œuvre collective, telle qu'incarnée par l'assemblée qu'est le Cese. C'est portés par cette conjugaison du «je» pour le «nous» que nous participons de façon très active au travail que l'institution mène en ce moment pour définir, et, pour une part, réinventer son avenir. Une stratégie pour une très


Jean-François Naton

large part aussi pour nous-mêmes, CGT, afin que notre activité au Cese devienne réellement et directement productive au service de sa raison sociale : la construction continue et patiente de convergences syndicales dont l'urgence est devenue évidente ; la construction continue et patiente de convergences avec la partie du mouvement associatif mutualiste, d'ores et déjà inspirée par une vision qui allie les dimensions économique, écologique et sociale, et prête à s'engager dans la co-construction et la gestion de l'ensemble des transitions à mener dans les décennies à venir.

Le président de la République a annoncé son intention de réformer le Cese : quelles sont, selon vous, les améliorations à apporter à son fonctionnement ?

J.-F. N.: Il faut positionner le Cese dans une vision dynamique, sans nier les réalités : ne pas gommer les points à améliorer (le présentisme, par exemple), ni minorer pour autant les atouts de cette institution, comme la qualité des échanges et de la plupart de ses travaux. Ainsi, avoir une véritable stratégie de communication externe pourrait permettre de déconstruire un certain nombre de préjugés et d'idées populistes.

M.-A. G.: Je pense qu'une première évolution devrait porter sur la façon dont le Cese diffuse ses travaux. De fait, ce sont les conseillers qui assurent cette diffusion, celle-ci est très dépendante de leur activité et de leurs réseaux : il faut que l'institution leur en donne les moyens, et les accompagne avec ses administrateurs. Ensuite, il faut améliorer nos méthodes de travail pour aller vers plus de transversalité entre les sections et faire en sorte que chacun s'engage mieux dans le travail collectif. Enfin, il faut aussi s'interroger sur la gouvernance du Cese et le fonctionnement de son bureau, pour permettre une meilleure circulation de l'information et prise en compte de l'avis des conseillers.

F. D.-P.: Un des vecteurs d'évolution du Cese se situe... en dehors du Cese : par exemple j'ai été rapporteure en 2013 d'un avis sur l'eau et l'agriculture : or depuis son adoption il y a eu deux plans gouvernementaux mais aussi un drame, Sivens, sans que jamais l'avis n'ait été officiellement utilisé par les pouvoirs publics. Il faut changer ce que les gouvernements font des avis du Cese, instaurer une forme de droit de suite. Il y a problème quand on voit qu'un gouvernement continue de préférer les discussions bilatérales avec certains lobbies plutôt que s'appuyer sur un avis élaboré et voté par la société civile dans sa diversité. Si les responsables politiques se contraignaient à une véritable prise en compte des avis du Cese, cela rejaurrait positivement sur la manière dont ils sont rédigés, en poussant à plus de précision et à un engagement plus net des organisations représentées. ●

Le Cese, ou la société civile organisée

Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) est la troisième assemblée constitutionnelle de la République. La plupart de ses deux cent trente-trois membres sont désignés par des organisations représentatives (une soixantaine) dans ses domaines de compétence : syndicats de salariés, organisations patronales, associations, organisations étudiantes et de jeunes, organisations environnementales ; quarante personnalités « qualifiées » sont en outre désignées par le gouvernement.

Son rôle est consultatif : le Cese élabore des avis et rapports. Il peut être saisi par le gouvernement, les présidents des deux autres assemblées et par des pétitions de cinq cent mille signatures. Il peut également s'autosaisir. Ses avis sont élaborés dans des formations de travail spécialisées (sections, délégations, commissions temporaires) et votés en séance plénière.

G. A.